

**MM. les Propriétaires en
Site Patrimonial Remarquable,
quartier balnéaire et coeur de ville.**

INVENTAIRE DES INTÉRIEURS DE TOUS LES IMMEUBLES DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Madame, Monsieur, cher(s) Propriétaires,

Depuis 1986, Mers-les-Bains est reconnue pour la densité, la qualité exceptionnelles de son Patrimoine bâti en son Secteur Sauvegardé, aujourd'hui **Site Patrimonial Remarquable**.

Depuis nombre d'années, nous travaillons à la reconnaissance, au niveau national, d'un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**.

Ce PSMV constituera la touche finale à la **valorisation et à la sauvegarde** de ce Patrimoine envié, à juste titre.

Bien que les affres de la guerre 1939-1945 aient anéanti certains intérieurs, il en demeure fort heureusement un nombre non négligeable, qui présentent encore de nos jours plafonds, escaliers, cheminées, pavages, et autres... d'un très grand intérêt ; **ceux-ci ne doivent pas être sacrifiés**.

► C'est la raison pour laquelle une nouvelle campagne d'inventaire va être menée, inventaire qui va servir à l'élaboration du PSMV.

Sans votre concours, il sera difficile d'atteindre cet objectif !

C'est pourquoi le Conseil municipal et moi-même vous invitons, avec insistance, à **bien vouloir répondre à cette sollicitation** en vous rendant **disponibles aux visites** qui vont se dérouler.

Pour certains d'entre vous, depuis de nombreuses années voire depuis plusieurs générations, pour d'autres plus récemment, le charme et l'image spécifiques de Mers-les-Bains vous ont **séduits**.

C'est à vous, c'est à nous qu'il revient aujourd'hui de ne rien négliger qui puisse fragiliser ce Patrimoine, Y COMPRIS certains de vos **éléments d'intérieurs**.

.../...

IMPORTANT : l'inventaire doit être **exhaustif** et fait sur la **quasi-totalité** des immeubles du SPR, pour que le PSMV soit validé par l'État et, donc, doit se faire **même sur les villas qui ne présentent « à priori » pas de grand intérêt architectural** : des propriétaires avancent que leur villa n'ayant plus de boiseries, plafonds ou carrelages d'époque, la faire visiter pour inventaire est inutile. En fait non : cet état des lieux doit justement permettre de différencier cela.

Au moment où nous entamons, avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs, ce beau processus de labellisation de notre territoire « **Villes et Pays d'Art et d'Histoire** », nous comptons vraiment sur votre mobilisation pour que le fleuron Mersoï y conforte son rôle et sa position de choix.

Ainsi, chacune et chacun d'entre vous aura la légitimité d'en être fier(e) pour avoir participé concrètement à la connaissance et à la pérennité de ce qui fait l'un des pans essentiels de l'**IDENTITÉ MERISOISE**.

Pour contacter le chef de mission inventaire M. Gilles **MAUREL** pour en savoir plus et / ou convenir d'un rendez-vous : **06 31 88 68 05**.

Vous en remerciant vivement,

Bien à vous,



Emmanuel MAQUET.

Michel **DELÉPINE**
Maire
de Mers-les-Bains.

Emmanuel **MAQUET**
Député de la Somme,
Conseiller municipal.

Les visites se feront dans le respect des règles sanitaires en vigueur et dans celui de la confidentialité associée au projet.



Hôtel de Ville, avenue Marie et Pierre Curie 80350 MERS-LES-BAINS - Tél. 02 27 28 06 60

servicecommunication@ville-merslesbains.fr - <http://www.merslesbains.fr>